AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles* (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 22 juin 2017, à 17 h 00, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 151 à 157, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de sept étages;
- 1918, rue Frontenac, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 3 étages comportant une unité commerciale et 4 unités résidentielles.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 17 juin 2017, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Me Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 7 juin 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
Me Domenico Zambito